

ARRETE n° 2026-129

OBJET : Mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2022-183 du 13 juin 2022 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n° 2026-128 du 09 juillet 2026 établissant la liste des lauréats du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dans la spécialité « arts plastiques » (session 2026),

Considérant qu'il convient de radier de la liste d'aptitude les lauréats nommés,

Considérant les demandes de suspension du décompte de la validité de l'inscription sur la liste d'aptitude reçues et les justificatifs fournis,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude reçues dans le délai réglementaire,

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique est mise à jour au 16 juillet 2026 comme suit, par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM	SPECIALITE
BERTELLE	Brigitte	ARTS PLASTIQUES
BIAGIOTTI	Maddalena	ARTS PLASTIQUES
BONNET-MASSIP	Hugo	ARTS PLASTIQUES
BOUVIER	Céline	ARTS PLASTIQUES
BRODIN	Antoine	ARTS PLASTIQUES
BRUNET	Vincent	ARTS PLASTIQUES
BUÉ-DELORME	Chloée	ARTS PLASTIQUES
DAGUIN DELIN	Anouk	ARTS PLASTIQUES
DERON	Alexandre	ARTS PLASTIQUES
DESBOIS	Clémence	ARTS PLASTIQUES
ESTURILLO CACCIARELLA	Cédric	ARTS PLASTIQUES
GAETA	Salomé	ARTS PLASTIQUES
GARCIA	AURÉLIE	ARTS PLASTIQUES
GONZALEZ	Victor	ARTS PLASTIQUES
HALLARD	Aline	ARTS PLASTIQUES
HAMEL	Lauren	ARTS PLASTIQUES
HENSEL	Nicolas	ARTS PLASTIQUES
KELBERINE	Julie	ARTS PLASTIQUES
KIM	Kyoung-Mi	ARTS PLASTIQUES
LAROCLETTE	Georges-Arthur	ARTS PLASTIQUES
LE MEST	Geraldine	ARTS PLASTIQUES
LEGRAND	Sabine	ARTS PLASTIQUES
LHERBIER	Raphaël	ARTS PLASTIQUES
MANCHILINE	Laure	ARTS PLASTIQUES
MARCHAISON	Anna-Livia	ARTS PLASTIQUES
MARCUS	Philippe Nicolas	ARTS PLASTIQUES
MARQUES	Marie-Cécile	ARTS PLASTIQUES
MATHIVET	Guillaume	ARTS PLASTIQUES
MOURGLIA	Jonathan	ARTS PLASTIQUES
MUSSOT	Pascaline	ARTS PLASTIQUES
ORRU	Alessio	ARTS PLASTIQUES

NOM	PRENOM	SPECIALITE
PAJOT	Vincent	ARTS PLASTIQUES
PARTOUCHE	Elie	ARTS PLASTIQUES
PASTRE	Clemmy	ARTS PLASTIQUES
PILLETTE	Anthony	ARTS PLASTIQUES
PONTI	Cédric	ARTS PLASTIQUES
RAFFALLI	Mélissa	ARTS PLASTIQUES
RALU	Paul	ARTS PLASTIQUES
REMY	Claire	ARTS PLASTIQUES
REUMAUX	Rebecca	ARTS PLASTIQUES
RINGOT	Lionel	ARTS PLASTIQUES
ROSSI LJUNGHORN	Félix	ARTS PLASTIQUES
ROUBICHOU	Guilhem	ARTS PLASTIQUES
ROUSSEAU	Marie	ARTS PLASTIQUES
SAVROT	Edouard	ARTS PLASTIQUES
SOURDEVAL	Clothilde	ARTS PLASTIQUES
THEVENOT PIRIS	Vanessa	ARTS PLASTIQUES
ZHIRI	Janna	ARTS PLASTIQUES
ZRUSTOVA	Brigita	ARTS PLASTIQUES

La liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique comprend 49 lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits.

Article 2 :

Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

Article 3 :

Le Directeur du centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 09 juillet 2026

Le Président,



Fabrice PANNEKOUCKE

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 16 juillet 2026